

Discours d'accueil du Dalaï Lama
Mardi 13 septembre 2016 – 13 heures

Madame la ministre,

Madame la première présidente de la cour d'appel de Paris,
Mesdames et Messieurs les hautes personnalités,
Madame la vice-Bâtonnière,
Mesdames et Messieurs les anciens bâtonniers et vice bâtonniers,
Mesdames et Messieurs les anciens membres du conseil de l'Ordre,
Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Jamais deux sans trois.

Sa Sainteté le Dalaï-Lama nous fait la grâce de revenir au barreau de Paris où il fut accueilli le 8 octobre 1982 par feu le bâtonnier du Granrut et le 8 décembre 1998 par Madame la Bâtonnière de la Garanderie qui est aujourd'hui à mes côtés.

A chaque fois, nous avons constaté un progrès de notre pensée, une progression de la diffusion de son enseignement.

Le 8 octobre 1982, le bâtonnier du Granrut, commentant son message et son sens, se disait convaincu qu'« *il voulait rechercher l'unité de l'humanité et étendre la compassion et l'amour à tous les êtres humains* ».

Avec la précision que nous lui connaissions, il ajoutait « *qu'au monde déchirant et suicidaire de haine, de concurrence et de violence, vous répondez que les enseignements principaux de bouddha sont compassion, amour et altruisme, pour atteindre la justice, l'harmonie et la paix* ».

Il avait compris ce qu'allait être la notoriété de l'enseignement de sa Sainteté le Dalaï-Lama.

Le 8 décembre 1998, Madame le Bâtonnier Dominique de la Garanderie avait une fulgurance.

« L'interdépendance économique, révélée par le processus de globalisation, se double d'une interdépendance du droit, dont la principale conséquence est et sera d'imposer une éthique globale à l'économie.

Même s'il ne s'agit que d'un ferment, à l'heure de la régulation par des organismes indépendants supra nationaux, telle que l'organisation mondiale de commerce à Genève, il existe un nouveau champ de réflexions et un début d'action qui intègre le respect des droits de l'homme dans la notion de libre-échange.

D'une certaine façon, la mondialisation de l'économie n'a jamais autant fait prendre conscience à l'homme de son état « d'interdépendance » si cher à la tradition bouddhiste.

Elle donne en effet une visibilité sans précédent des ravages d'une économie aveugle, d'une politique tyrannique ou d'une écologie cancéreuse.

La mondialisation crée une nouvelle approche des responsabilités collectives, tant les effets négatifs d'une politique peuvent rapidement rétroagir, à l'échelle de la planète, sur l'avis ou l'esprit des populations.

Nous pensons donc qu'il est de notre devoir de techniciens du droit - à la fois du droit économique et des droits de l'homme - de faire en sorte que la norme économique devienne indissociable de la norme éthique ».

Elle devinait ce que serait le développement de la responsabilité sociale et sociétale.

C'est un des sujets transversaux de l'ouvrage qui va nous être présenté aujourd'hui.

La « responsabilité universelle » pose la base d'un consensus fondé sur trois prises de conscience, elles-mêmes actées en onze engagements de vie, dont pour la non-violence, pour la dignité humaine, pour le partage, pour la démocratie, pour la justice économique, pour la promotion des femmes et bien évidemment pour une sagesse de la responsabilité universelle.

Ces engagements correspondent très précisément aux missions que les avocats se sont assignées.

C'est dans cet esprit qu'a été créée la commission « développement durable » qui nous réunit aujourd'hui grâce à l'intermédiation de Madame Patricia Savin qui en est la responsable.

Il n'est guère contestable que le droit de l'environnement constitue une matière essentielle et incontournable.

Mais c'est aussi dans cet esprit que Madame la vice bâtonnière anime la commission éthique et responsabilité sociétale de l'avocat que vous avons créée en début d'année.

Madame le bâtonnier Dominique de la Garanderie évoquait un ferment ; il y a aujourd'hui un peu plus.

La pâte lève doucement.

C'est une promesse que nous espérons tant pour nos enfants que peut-être pour nous-mêmes.

Le livre qui va nous être présenté, s'en veut la recette.

Sans prétention aucune, il nous conforte dans cette idée que chacun d'entre nous, quelles que soient nos origines, notre place au sein de la société, dispose de cette faculté de faire évoluer le monde.

J'imagine déjà le rôle stratégique que les avocats joueront auprès de leurs contemporains : professionnels bienveillants formés à travailler au bénéfice de chacun et de tous, c'est-à-dire, fidèles au serment qu'en France nous prêtons, soucieux d'amener l'humanité, pas à pas, au meilleur.

Dans un monde où nous circulons de plus en plus, dans un monde où s'il existe encore quelques terres interdites, il n'existe plus de terra incognita, dans un monde où il n'y a plus de richesses insoupçonnées, dans un monde où nous savons que l'eau potable et l'énergie ne sont plus sans limite, dans un monde où il nous faut apprendre à répartir, la règle de droit trouve tout son sens.

A nous d'apprendre à partager et à prévoir.

Jamais deux sans trois mais sa Sainteté le Dalai-Lama nous reviendra.

Ce sera pour l'année prochaine, ou plus tard, mais à son retour, je sais que nous aurons encore avancé.

C'est dans cet esprit de quête qu'il nous faut désormais écouter, et nous l'espérons, entendre.

Frédéric Sicard